

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL
des DÉLIBÉRATIONS**

RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 23 juin 2022

**CD20220623_49
id. 6377**

Le 23 juin 2022 à 9 h 30, les membres du Conseil départemental, légalement convoqués, se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président du Conseil Départemental,

*Nombre de conseillers départementaux : 30
Quorum : 10*

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. BELLOC, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CASTAGNE, Mme COLOMBIE, M. CROS, Mme DELBREIL, Mme DELCHER, M. DEPRINCE, M. DESCAZEUX, Mme DUCASSE, Mme IUS, Mme LE CORRE, M. LOPEZ, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, M. PECOU, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. VAISSIERES, M. WEILL

Sont représentés :

M. ASTRUC (pouvoir à Mme MAURIEGE), M. BAYLET (pouvoir à Mme LE CORRE), M. BEQ (pouvoir à M. CROS), M. GONZALEZ (pouvoir à Mme NEGRE), Mme HEULLAND (pouvoir à M. PECOU), Mme RABAULT (pouvoir à Mme SARDEING)

Le quorum légal est atteint, en application de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, modifié par la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

DELIBERATION

**PLAN DE RELANCE
PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT
DANS LES COLLÈGES DU DÉPARTEMENT**

Le plan de relance départemental 2022-2028 a vocation à préparer l'avenir du département du Tarn-et-Garonne, en passant, notamment, par l'élaboration de plans d'actions pluriannuels.

1/ Créer les conditions de l'épanouissement des collégiens

L'éducation et la réussite scolaire des collégiens constituent une priorité absolue du projet politique de la majorité départementale.

À la rentrée scolaire 2021, le département comptait 11 306 collégiens scolarisés dans les établissements publics et 2 537 dans les établissements privés de second degré.

La gestion des 18 collèges publics du Tarn-et-Garonne fait partie des compétences majeures de la collectivité qui en assure la construction, la rénovation, l'entretien et a en charge le personnel dédié, soit environ 200 agents.

Ainsi, quelque soit le domicile des collégiens, le Département, sur ce mandat, se donne les moyens de garantir l'égalité et la qualité des conditions d'accueil des collégiens.

Pour ce faire, lors de la séance plénière du 27 octobre 2021, pour un budget global de 8 millions d'euros, l'Assemblée départementale a revu les deux projets d'extension pour les collèges Vercingétorix à Montech et Jean-Jacques Rousseau à Labastide-Saint-Pierre afin de les rendre cohérents et prendre en compte les besoins pédagogiques et les besoins exprimés par les usagers. Ces projets font l'objet d'une délibération spécifique.

En outre, prenant en compte les évolutions démographiques à venir, une réflexion est en cours pour proposer des réajustements de la carte scolaire pour les rentrées scolaires 2023 et 2024.

Ce travail d'analyse concerté permettra, entre autre, aux élus départementaux, de prendre des décisions sur les évolutions à venir des collèges Antonin Perbosc à Lafrançaise et Manuel Azanã à Montauban, aujourd'hui caractérisés par une suroccupation au regard des capacités d'accueil initiales.

Au delà de ces projets d'envergure, et conformément à la feuille de route que s'est donnée la nouvelle majorité départementale, un plan pluriannuel 2023-2028 portant sur les gros investissements à prévoir dans les collèges publics est proposé ci-après.

Monsieur le Président souhaite, ici, souligner la méthode de travail déployée pour aboutir à la présente délibération.

2/ Une méthode de travail fondée sur une analyse systématique des besoins

Afin de construire ce plan pluriannuel d'investissement (PPI), Madame la vice-Présidente chargée de l'éducation, du sport et de l'enseignement supérieur s'est rendue dans chacun des collèges publics du Département pour réaliser un état des lieux, selon le calendrier ci-dessous :

Collèges	Dates de la visite
Collège François Mitterrand à Moissac	15 décembre 2021
Collège Jean de Prades à Castelsarrasin	2 février 2022
Collège Antonin Perbosc à Lafrançaise	9 mars 2022
Collège Manuel Azanã à Montauban	14 mars 2022
Collège Pierre Darasse à Caussade	18 mars 2022
Collège Olympe de Gouges à Montauban	22 mars 2022
Collège Simone Veil à Verdun sur Garonne	24 mars 2022
Collège Jean Rostand à Valence d' Agen	24 mars 2022
Collège Théodore Despeyrous à Beaumont-de-Lomagne	28 mars 2022
Collège Jean Lacaze à Grisolles	29 mars 2022
Collège Jean Jacques Rousseau à Labastide-Saint-Pierre	29 mars 2022
Collège Ingres à Montauban	1 avril 2022
Collège Jean Jaurès à Montauban	1 avril 2022
Collège Pays de Serres à Lauzerte	5 avril 2022
Collège Jean Honoré Fragonard à Nègrepelisse	6 avril 2022
Collège Vercingétorix à Montech	7 avril 2022
Collège Pierre Bayrou à Saint-Antonin-Noble-Val	7 avril 2022
Collège Pierre Flamens à Castelsarrasin	8 avril 2022

Elle était accompagnée par les conseillers départementaux des cantons concernés, en présence de l'administration départementale. Ces rencontres, fructueuses, ont permis de procéder à un recensement systématique, transparent et ouvert des besoins, dans le cadre d'un dialogue entre la communauté éducative et les personnels techniques des établissements.

Outre les besoins en travaux explicités ci-dessus, ces temps d'échanges ont également été l'occasion d'évoquer :

- les dotations en matériels informatiques, et notamment celles en ordinateurs portables, politique largement révisée par la majorité départementale et aujourd'hui opérationnelle dans chaque établissement ;

- la dotation des établissements en capteurs de dioxyde de carbone, afin d'analyser la qualité de l'air ;

- le travail concerté à venir pour aboutir à une version actualisée de la convention d'objectifs et de résultats régissant les relations entre le Département et les établissements publics locaux d'enseignement. Cette démarche aura comme corollaire une réflexion sur le fonds commun des services d'hébergement, la dotation globale de fonctionnement attribuée aux établissements et la mise en place d'un règlement du service de restauration.

Ces déplacements ont également permis de rencontrer certains agents techniques départementaux des établissements d'enseignement, d'entendre leurs problématiques et d'échanger autour de leur quotidien auprès des collégiens et des besoins en formation de certains d'entre eux.

Fort de cet état des lieux, un plan pluriannuel d'investissement peut être proposé.

3/ Un plan pluriannuel d'investissement structuré en deux groupes sur la période 2023 - 2028 :

Les visites réalisées ont permis de mettre en évidence des besoins de travaux qui peuvent être classés en deux groupes :

- Un premier groupe d'opérations relativement peu complexes qui correspond aux besoins spécifiques de chaque établissement. Ces travaux seront rattachés aux programmes de travaux annuels.

Dans ces programmes sont déclinés les travaux à réaliser sur les bâtiments et sur les propriétés départementales extérieures attenantes.

Il est rappelé que les travaux annuels sont scindés en 4 catégories :

- **Collèges « propriété du Département » (6)**

- Bâtiments
- Extérieurs

- **Collèges « mis à disposition du Département » (12)**

- Bâtiments
- Extérieurs

- **Installations sportives (18)**

- Bâtiments
- Extérieurs

- **Acquisitions de gros équipements de demi-pension communs à tous.**

- Le second groupe d'opérations plus complexes et transversales à plusieurs établissements, comme par exemple les problématiques sur les locaux ou sur les installations de chauffage. Ces opérations forment l'ossature du plan pluriannuel d'investissement 2022-2028 tel que prévu dans le plan de relance.

Plusieurs opérations nécessitent des études préalables de faisabilité et de choix fonctionnels avec les utilisateurs (équipes de directions, enseignants, agents du Département, parents d'élèves, etc.). Ainsi, le plan pluriannuel d'investissement est structuré en deux grandes phases :

- une première phase d'opérations à réaliser sur les années 2023 à 2025,

- une seconde phase d'opérations à réaliser sur les années 2026 à 2028, après l'aboutissement des études préalables menées entre 2023 et 2025.

Une clause de revoyure étant prévue en 2025.

Les opérations identifiées pour le plan pluriannuel d'investissement ont été réparties en 10 grandes classes de travaux :

- 1 – Rénovation de façades
- 2 – Remplacement de la chaufferie fioul et modernisation des installations de chauffage
- 3 – Réhabilitation ou création de sanitaires pour les élèves
- 4 – Restructuration de locaux vie scolaire / accueil
- 5 – Création / extension de préau
- 6 – Réhabilitation de demi-pension
- 7 – Création de locaux dans les gymnases (vestiaires, stockage)
- 8 – Rénovation de logements de fonction
- 9 – Ascenseurs
- 10 – Autres

Ainsi, les opérations fléchées sur le programme pluriannuel d'investissement ont été réparties par établissement selon le classement ci-dessus.

Les travaux liés aux ascenseurs sont pris en compte dans le cadre du programme accessibilité des collèges.

Il est à noter que 4 opérations structurantes prévues sur des autorisations de programme antérieures, non réalisées et non reprogrammées, sont intégrées au plan pluriannuel d'investissement :

Il s'agit de :

- l'extension de la plonge de la demi-pension du collège Pierre Flamens à Castelsarrasin (autorisation de programme au titre de l'année 2019 pour un montant de 115 963 €) : ce projet doit faire l'objet de travaux dépassant largement le seul périmètre de la plonge.

- la restructuration de la loge d'accueil du collège Pierre Darasse à Causade (autorisation de programme au titre de l'année 2021 pour un montant de 160 000 €) : ce projet induit la réorganisation de plusieurs logements de fonction.

- la réfection du préau du collège Jean Lacaze à Grisolles (autorisation de programme au titre de l'année 2021 pour un montant de 90 000 €) : ce projet devra s'inscrire dans une opération plus globale de réfection des locaux d'accueil et mise en accessibilité du site.

- la construction des vestiaires sportifs au collège Olympe de Gouges à Montauban (autorisation de programme au titre de l'année 2021 pour un montant de 300 000 €) : la propriété du terrain d'assise du collège doit être traitée préalablement au lancement de ce projet.

Enfin, parmi les 8 opérations du programme de travaux annuels des années antérieures non réalisées et non reprogrammées, 2 sont intégrées aussi dans le plan pluriannuel d'investissement.

Il s'agit des :

- Collège Ingres à Montauban :

- Réfection des plafonds des coursives : l'estimation initiale de 30 000 € étant largement insuffisante, cette opération est intégrée au programme pluriannuel d'investissement, avec la réfection du mur d'enceinte.

- Collège Jean-Honoré Fragonard à Nègrepelisse :

- Réfection des façades : cette opération estimée initialement à 90 000 €, sera intégrée au projet d'isolation par l'extérieur qui sera menée dans la suite du projet de rénovation des installations de chauffage.

Le plan de relance associé aux collèges publics et aux installations sportives du Département prévoit 24 millions d'euros sur la période 2023-2028 à répartir entre les programmes de travaux annuels et le plan pluriannuel de gros investissement sur les collèges et installations sportives.

Il est proposé pour les travaux annuels d'affecter une enveloppe de 2 millions d'euros répartie selon les modalités suivantes :

- Collèges « propriété du Département »

- Bâtiments : 350 000 €
- Extérieurs 100 000 €

- Collèges « mis à disposition du Département »

- Bâtiments 1 000 000 €
- Extérieurs 150 000 €

- Installations sportives

- Bâtiments : 200 000 €
- Extérieurs : 50 000 €

- Gros équipements demi-pension : 150 000 €

Les travaux annuels correspondent essentiellement à des travaux liés à la sécurité et à la préservation des bâtiments d'une part, et d'autre part, à des demandes d'aménagements des usagers.

Pour le plan pluriannuel d'investissement, ce sont 2 millions d'euros qui seront affectés chaque année sur la période 2023-2028.

Ce plan, présenté en annexe, fait état d'opérations ciblées pour la période 2023-2025.

Les opérations intégrées à la seconde phase 2026-2028 seront programmées en fonction du résultat des études engagées entre 2023 et 2025.

À l'ensemble de ces montants affectés aux travaux dans les collèges et les installations sportives sur la période 2023-2028, il y a lieu aussi de prendre en compte les extensions ou les constructions en dur programmées (Montech et Labastide-Saint Pierre avec des crédits de paiement à hauteur de 8 000 000 €), ainsi que la construction du gymnase de Verdun-sur-Garonne (avec 3 360 000 € de crédits de paiement) votées par l'Assemblée départementale lors de la séance du 27 octobre 2021.

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 27 octobre 2021 relative au plan de relance – travaux sur bâtiments scolaires,

Vu l'avis de la commission mobilités, infrastructures, routes,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve le programme de travaux des gros investissements sur la période 2023-2025 pour les collèges publics du Département d'un montant total de 6 000 000 € ainsi que les enveloppes attribuées aux travaux annuels pour un montant total de 6 000 000 € pour la même période tels que présentés supra et ci-annexé.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Michel WEILL